No 91

R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

Parents chrétiens sauvez vos enfants du cinéma meurtrier !

Je suis saisi de douleur devant tous ces petits tombeaux et j'espère que le malheur qui frappe Hochelaga et Montréal sera une leçon non séulement pour nous, mais pour la Province et pour le pays tout entier.—S. G. Mgr GAUTHIER, *Archevêque-coadjuteur de Montréal.*

L'ŒUVRE DES TRACTS
MONTRÉAL

L'ACTION PAROISSIALE
10
SOUS
MONTRÉAL

IMPRIMÉ AU CANADA

PRINTED IN CANADA

La Société médicale de Montréal

A une assemblée régulière de la Société Médicale de Montréal, tenue le mardi 18 janvier, la résolution suivante soumise par le docteur Pariseau, a reçu l'appui de tous les membres présents:

ATTENDU que le séjour dans les salles de cinéma ne peut être que préjudiciable à la santé des enfants, parce que toutes les conditions qui y existent sont antiphysiologistes;

ATTENDU qu'il est maintenant clairement démontré qu'un grand nombre d'enfants fréquentent assidûment ces endroits malsains;

ATTENDU que la mise en force des lois existantes aurait pour effet de diminuer, dans une très large mesure, l'assistance des jeunes à des spectacles qui ne sont pas faits pour eux;

Nous, les membres de la Société Médicale de Montréal,

Protestons énergiquement contre l'incurie dont on a fait preuve jusqu'ici;

Réclamons l'application immédiate et intégrale des mesures déjà édictées;

De plus, parce que notre ministère nous met tous les jours en contact avec toutes les misères humaines, dont les causes nous apparaissent clairement, nous affirmons que les spectacles cinématographiques, tels qu'ils sont, nuisent à la santé morale de l'enfant autant qu'à sa santé physique. Il faut les réformer pour la jeunesse ou les fermer à la jeunesse.

Adopté à l'unanimité.

Imprimi potest:
F.-X. BELLAVANCE, S. J.
Vice-Praep. Prov. Canad. Inf.

Nihil obstat:
Jacques DUGAS, S. J., *Censeur*
Montréal, le 21 janvier 1927

Imprimatur:
† Em.-Alph. DESCHAMPS, V. G., Év. de Thennesis
Auxiliaire de Montréal
Montréal, le 24 janvier 1927

Parents chrétiens

sauvez vos enfants du cinéma meurtrier!

UNE terrible catastrophe vient de plonger toute la population de notre province, celle de Montréal en particulier, dans la consternation et le deuil. Le 9 janvier dernier, soixante-dix-sept enfants perdaient la vie au cours d'une panique causée par un incendie dans un cinéma de la métropole. Vers les familles en pleurs des sympathies sont venues de tous les côtés. Autorités religieuses et civiles, représentants des pays étrangers, chefs de nos sociétés nationales ont adressé aux malheureux parents des petites victimes leurs condoléances émues.

En violation de la loi

A cette pitié universelle s'ajoute un vif sentiment d'indignation. Car c'est en violation de la loi que ces enfants ont pénétré dans ce théâtre. Aucun, s'il n'a seize ans, n'a droit d'y entrer à moins d'être accompagné d'une personne plus âgée. Or, il s'en trouvait soixante-cinq au-dessous de seize ans, dont vingt-sept de dix ans seulement ou moins encore, et tous sans le compagnon exigé. Il appert aussi que certains règlements municipaux, destinés à protéger les spectateurs, n'étaient pas observés. Une enquête devra établir l'étendue des responsabilités.

Mais déjà un fait grave a frappé tout le monde: la vogue du cinéma dans les milieux populaires, la facilité avec laquelle les parents permettent à leurs enfants de fréquenter

ces spectacles, l'insouciance ou l'ignorance dont la plupart font preuve au sujet des dangers moraux que présente une telle fréquentation.

Ah! on se lamente sur soixante-dix-sept petits corps piétinés et étouffés en cette triste après-midi du 9 janvier 1927. Mais tous les jours de l'année, ce sont des centaines de petites âmes qui sont ainsi souillées et meurtries. Et des parents chrétiens ne semblent pas s'en inquiéter! Et les autorités civiles, malgré les avertissements répétés des premiers pasteurs, laissent se perpétrer odieusement ces meurtres moraux.

Appel épiscopal

Aux funérailles des petites victimes, Mgr l'archevêque-coadjuteur de Montréal a demandé aux législateurs de « bâtir des lois qui empêcheraient notre jeunesse d'aller au cinéma ». Et c'est surtout à l'âme des enfants, comme il l'a dit, que Mgr Gauthier pensait en prononçant ces paroles.

Une telle déclaration trouvera un écho dans le cœur de tous ceux que préoccupe l'avenir de notre jeunesse. Oui, il faut une loi plus sévère, une loi qui interdise l'entrée du cinéma à tout enfant au-dessous de seize ans, qu'il soit accompagné ou non, une loi dont on ne tolère la violation sous aucun prétexte. Nous espérons que tous les corps publics de quelque importance appuieront cet appel et que le gouvernement s'y rendra.

Il ne faut pas cependant l'oublier. Les meilleures lois, sans les mœurs, ne valent pas grand chose. Aussi pour que la loi demandée puisse être facilement appliquée, il est nécessaire que les parents comprennent davantage les nombreux et graves dangers auxquels le cinéma expose leurs enfants.

Nous voudrions les leur indiquer en quelques lignes.

I

DANGER POUR LE CORPS

Du danger physique, nous dirons peu. Les exemples frappent plus que les paroles. Et quel terrible exemple que cette hécatombe récente! Puisse-t-elle hanter longtemps les esprits, trop oublieux d'ordinaire! Puissent les pères et les mères de famille se persuader que — quelque précaution qu'on prenne — un rassemblement d'enfants dans ces trappes à feu présentera toujours un réel danger. On va sans doute redoubler de vigilance durant quelques jours, quelques semaines peut-être, puis, les craintes s'apaisant, l'ancienne routine reprendra peu à peu son cours. Demain les théâtres offriront les mêmes dangers physiques qu'aujourd'hui. Comment des parents sages ne se feraient-ils pas un devoir d'en préserver leur famille?

II

DANGER POUR L'ESPRIT

L'intelligence des enfants est non moins exposée que leurs corps par ces représentations. Un de nos journalistes les plus clairvoyants, M. Omer Héroux, signalait ce point la veille même de la terrible catastrophe. Il s'appuyait sur les témoignages de deux hommes, un prêtre et un instituteur, qui parlaient, l'un et l'autre, de choses vues et observées.

Attention dispersée

Même si les scènes reproduites n'étaient pas mauvaises, affirmait le prêtre, « le cinéma, par son caractère même, offrirait aux enfants un élément de danger sérieux. Voyez plutôt. Qu'est, règle générale, l'enfant? Un être dispersé,

que sollicitent d'innombrables distractions, prêt à donner à tout ce qui passe une part de sa curiosité. Instable aussi, souvent, et inconstant. A quoi tend, à quoi travaille par ailleurs l'éducateur ? Sinon à fixer cette instabilité, à briser cette inconstance, à concentrer cet être dispersé, à l'habituer à tenir son esprit sur un objet déterminé, à fixer cet objet, à le pénétrer, afin d'en bien prendre connaissance ? Que fait par ailleurs le cinéma ? Et ne tend-il pas, par essence, à fragmenter l'attention, à ajouter aux distractions naturelles de l'enfant, à disperser sur d'innombrables tableaux sa curiosité vagabonde ? Non! même irréprochable au point de vue mœurs, le cinéma, par son caractère même, reste un danger pour la formation proprement intellectuelle de l'enfant... Et il est bien regrettable que si peu de parents paraissent s'en apercevoir ou y songer ».

Dormeurs éveillés

Et l'instituteur: « On peut trouver que les élèves ne font pas d'aussi rapides progrès qu'ils le devraient; mais il faut noter que les professeurs se heurtent à bien des obstacles auxquels les gens du dehors ne pensent pas toujours. Prenez, par exemple, le cinéma... Je voudrais que vous puissiez assister, invisible, à certaines classes. Le lundi, lorsque les externes rentrent du double congé du samedi et du dimanche, le professeur s'adresse vraiment à des dormeurs éveillés. Le professeur parle grammaire, arithmétique, histoire; l'imagination de l'élève revoit les policiers et les voleurs qui se jettent par les fenêtres, toutes ces images détachées et sautillantes qui ont empli son regard pendant les deux jours précédents. Si, subitement, vous interrogez l'un des enfants et lui dites: Mais de quoi parlai-je ? Résumez ce que je viens de dire... il vous répétera peut-être machinalement vos dernières phrases; mais vous aurez tôt fait de constater qu'il répète en phonographe. Il n'a suivi ni le raisonnement, ni la démonstration. Votre parole péné-

trait son oreille, son esprit était ailleurs. Entre les choses dites, sa pensée n'établit point de rapport. Vous sortez de la classe avec la douloureuse conviction que ces élèves ont, comme vous, perdu leur journée... Dès le vendredi après-midi, vous sentez que les esprits s'en vont déjà au cinéma du lendemain. Vous n'avez plus qu'une fraction de l'attention de vos élèves...

« Cela m'émeut d'autant plus vivement, ajoutait ce vieux professeur, que j'ai, pour ainsi dire, vu s'opérer, sous mes yeux ,la transformation dont je constate les pénibles effets. J'ai enseigné dans des écoles éloignées de tout cinéma et j'ai pu les comparer avec d'autres dont les élèves sont des fanatiques du cinéma. Plus que cela, j'ai vu le cinéma s'établir dans le voisinage d'une école où j'enseignais; j'ai vu, dans cette école même, sous l'influence du cinéma, se transformer nos élèves. Ah! si les parents voulaient voir, s'ils voulaient nous aider!... »

Fatigue du système nerveux

Ces témoignages sont corroborés par celui d'un magistrat bien placé pour connaître ce dont il parle, le président du tribunal des jeunes délinquants de Montréal, le juge Lacroix: « L'enfant dit-il, ne comprend point les divers thèmes et problèmes dont traitent les films. Et c'est ainsi qu'il force son cerveau pour saisir des choses qui dépassent son entendement. Le résultat, c'est une grande fatigue de son système nerveux. L'enfant est ensuite épuisé et le jour suivant, à l'école, est fatigué, agité et distrait par les idées qu'il a absorbées au cinéma. Y a-t-il à cela quelque avantage? J'ai vu des enfants sortir du cinéma les paumes de leurs petites mains complètement mouillées par la transpiration. Ceci était dû à la grande tension nerveuse qu'ils avaient subie. »

A ceux même d'ailleurs qui sont plus âgés, le cinéma est néfaste. Les représentations actuelles fatiguent et usent les ressorts de l'âme. Elles agissent à la façon d'un excitant

qu'on prend d'abord à petite quantité, dont on augmente peu à peu la dose à mesure que le système nerveux s'y habitue, et qui finit par le ruiner. [1]

Débauche d'horreurs

Pour satisfaire les goûts morbides de la foule, pour secouer ses nerfs et lui faire oublier dans les folles extravagances du rêve les dures réalités de la vie, c'est une vraie débauche d'horreurs qu'on lui sert aujourd'hui. Un publiciste français juge ainsi un des films les plus courus: « Je passe sur le rapt plus ou moins dramatique de treize jeunes femmes ou fiancées devenues prisonnières du madhi qui opère ses rafles savantes à l'aide de sous-marin et avec le concours des auxiliaires les plus invraisemblables. Ne nous montrons pas trop sévères pour les combats en avion, ni pour la chasse au sous-marin, les coups de canon, les aéroplanes descendues, l'explosion du château-fort, l'éventrement du sous-marin... Mais, quand on prodigue ainsi toutes les ressources du fantastique au cours de onze épisodes, que restera-t-il pour le dénouement qui doit renchérir encore sur cette débauche d'horribles aventures! Une femme qu'on étrangle; plus loin, dans le caveau des tortures, un homme ligoté sous la descente d'un couperet qui, seconde par seconde, d'un mouvement fatal, se rapproche et peu à peu l'entame· enfin, car il faut bien que les scélérats soient punis et la morale vengée, un homme qui expire empalé sur un pieux de fer, et une femme brûlée vive, dans d'effroyables convulsions. Nous sommes au comble de l'horreur, à la limite extrême de l'atroce. Jadis, les bonnes femmes de Chambéry qui allaient, au petit jour, voir tomber la tête d'un assassin, prévoyant qu'elles reviendraient toutes « retournées », mettaient à mijoter sur leur fourneau un petit pot de bouillon pour se ravigoter au retour. De quel cordial n'aura-t-on pas besoin au sortir de semblables spectacles?

1. Nous empruntons cet argument et la citation suivante à un excellent article publié dans *les Études* de Paris, par le R. P. Jalabert, S. J.: *Le Film corrupteur.*

« Trop de causes ont déjà contribué à diminuer la résistance nerveuse de la génération présente. La guerre avec tout son cortège d'angoisses est venue s'ajouter à l'usure fatale qui résulte des conditions trépidantes de la vie moderne. Sachons, du moins, nous défendre contre toutes les émotions malsaines qui ne tendent à rien moins qu'à ruiner la santé morale des âmes et à aggraver cette menace de neurasthénie qui demeure suspendue sur tous les organismes appauvris. La loi a proscrit l'absinthe, la police donne la chasse aux vendeurs de « coco ». Que ne veille-t-elle sur les spectacles qui collaborent à la même œuvre d'intoxitation sociale ? »

III

DANGER POUR L'ÂME

Il y a quelques années, une enquête fut faite à Québec et à Montréal sur le caractère des vues représentées dans les cinémas de ces deux villes.

Scènes immorales

Quelles constatations désolantes! A Québec, on relève 22 scènes instructives et 50 inoffensives; par contre il y en a 6 antireligieuses, 93 antisociales, 113 contre le bon goût et 448 franchement immorales. A Montréal: 20 seulement inoffensives ou instructives, et 6 antireligieuses, 9 antinationales, 15 contre le bon goût, 10 antisociales, 110 immorales.

Voici comment se classent les scènes immorales relevées dans les théâtres de Québec: Amour libre: 58; concubinage: 3: adultère: 6; adultère justifié: 4; divorce: 5; mariage malheureux: 24, séduction et tentative de séduction: 28; rapt et tentative de rapt: 48; mariage ridiculisé: 10; passion justifiée: 11; mauvaises filles et actrices données comme héroïnes: 28; scènes de mauvais lieux: 28, scènes de tavernes:

29: scènes d'ivrognerie sans but antialcoolique: 28; bagarres au révolver: 2; meurtres: 59; suicides: 8; duels: 8; vols de grand chemin: 45; montrer comment voler: 2, montrer comment éviter la justice: 5; incendie criminel: 6; crimes impunis: 2.

Une nouvelle enquête a été faite à Québec en 1924. On y a examiné 151 vues, soit 98 drames — les vues les plus importantes, — et 53 comédies. Pour les drames, le résultat est le suivant: 68 vues mauvaises (c'est-à-dire environ 70%); 17 vues médiocres (soit 17%); 13 vues bonnes (soit 13%). Quant à la seconde catégorie, celle des comédies, la situation est un peu meilleure. Sur 53 vues, 18 ont été trouvées mauvaises (soit 34%); 21, médiocres (soit 40%), et 14 bonnes (soit 26%).

Excitation au crime

Comment s'étonner que des enfants nourris de tels spectables soient ensuite portés au vol, au meurtre, et à tous les vices. N'imite-t-on pas naturellement ce que l'on voit, surtout lorsqu'on est jeune et que le spectacle se pare d'un certain éclat ?

La Supérieure du Bon-Pasteur de Québec écrivait: « Les petits garçons, le lendemain d'une séance de *scope*, essayent de reproduire dans leurs jeux les scènes qui les ont intéressés; on les voit instinctivement jouer au meurtre, à la ruse qui trompe la police, au voleur, à l'homme ivre, etc. Et le directeur de l'École de Réforme de Montréal: « Tous les jours nous avons à constater que pour le moins, la grosse moitié de nos élèves sont victimes, à différents degrés, de la mauvaise influence des représentations cinématographiques: ils ont volé pour pouvoir payer leur entrée aux vues· ils n'ont pas voulu travailler parce qu'ils voulaient aller aux vues, et ils sont anxieux de quitter l'institution afin de retourner aux vues. [1] Tel est le résumé de nos observations. Il est

1. Confirmons ces observations par cette remarque du juge Lacroix: « A l'heure actuelle, j'ai soixante-quinze enfants à l'École de Réforme, condamnés pour avoir à maintes reprises volé de l'argent pour aller au cinéma. »

vraiment pitoyable de constater combien peu de temps il faut au cinéma pour transformer le moral de la jeunesse, en lui inculquant la mentalité que le bon et sage côté de la vie consiste à jouir finement du vol, du banditisme, et de n'importe quelle immoralité. »

« Si je meurs sur l'échafaud, avouait l'un des trois jeunes gens coupables du meurtre brutal commis en 1920 à Saint-Sulpice, dans le comté de l'Assomption, c'est dû au cinéma où j'ai appris à voler et à commettre les crimes dont je me suis rendu coupable. Dites-le aux curés afin qu'ils le répètent à leurs paroissiens. »

Culpabilité des parents

Est-ce là, parents chrétiens, le triste sort que vous rêvez pour vos enfants? Pourquoi alors ne pas les détourner de la voie qui les y conduit presque fatalement? Pourquoi surtout les placer vous-même sur cette route néfaste? Car c'est là une des plus tristes constatations qu'a amenées la catastrophe de Montréal: parmi les malheureuses petites victimes, il y en a qui se trouvaient là, dans cette école de crime et de perdition, en récompense de leur bonne conduite, parce qu'ils avaient été sages à la maison! Quel aveuglement! Et que dire de cette femme dont un échevin de Montréal vient de raconter l'histoire en ces termes: « Un des enfants qui a été sauvé par les pompiers du désastre du *Laurier-Palace* a été conduit hier par sa mère dans un théâtre. La mère a payé son entrée, l'a conduit dans la salle et est ressortie immédiatement en disant qu'elle viendrait le chercher au bout de deux heures. Deux heures après, elle est revenue et, la conscience absolument calme, elle a ramené son enfant à la maison. Le petit est âgé de dix ans. » Ah! oui, le pauvre bambin a pu échapper à l'horrible tragédie. Son corps est sauf, mais son âme? N'en gardera-t-elle pas des meurtrissures mortelles? N'est-elle pas sortie de là souillée pour l'éternité?

Éducation du mal

Plus encore que l'excitation au crime, le cinéma compte parmi ses méfaits, l'éducation du mal. Il enseigne le vice. Les enquêtes dont nous venons de parler contiennent des détails révoltants sur les films exhibés en pleine province de Québec, devant des spectateurs catholiques et de mœurs habituellement honnêtes. Ce sont des scènes grossièrement lubriques, véritables attentats à la morale.

« Que dire, écrit M. Léo Pelland, avocat de Québec, qui a fait une étude spéciale de la question, de la place immense donnée par le cinéma au crime et à luxure! Sur la toile, l'abus de la taverne et du café dansant est criant. On rougit d'y voir grouiller ce que la société compte de plus laid dans les deux sexes et de plus crapuleux. La séduction, le concubinage et l'union libre, l'adultère et le divorce sont les thèmes habituels des productions données en pâture au peuple fier de la libre Amérique. »

Dès 1921, Sa Grandeur Mgr Bruchési jetait le cri d'alarme. Il dénonçait, en ces termes sévères, le mal qui nous ronge aujourd'hui si profondément:

« Le cinématographe pourrait, par le choix de ses pellicules, rendre de grands services à la bonne éducation des foules. Il est devenu, lui aussi, un agent corrupteur. Chaque jour, dans nos grandes et petites villes, des milliers et des milliers d'enfants, de jeunes gens et de jeunes filles, de femmes et d'hommes, pénètrent dans les salles obscures et malsaines. L'âme a encore plus à y perdre, par la suggestion criminelle des vues, que le corps, par la fatigue des yeux et l'oppression des poitrines. Des enquêtes sérieuses ont dévoilé la profondeur du mal qui guette là sa proie. Les passions les plus déshonnêtes s'y donnent libre cours, parce qu'elles y sont excusées, presque glorifiées. L'amour impur, sous ses formes les plus abjectes de séductions, de prostitutions, de rapts, d'adultères, de mariages voués au ridicule,

est le roi du cinéma. Il trône sur la toile, pour régner ensuite en maître dans le cœur de ses victimes. Ajoutez ces scènes de violence, ces bagarres, ces vols, ces incendies, ces meurtres, dont les acteurs sont présentés comme des héros. N'arrive-t-il pas que des jeunes gens, des enfants presque, devenus comme envieux de cette prétendue gloire, se font les imitateurs de ces criminels? »

Ce n'est pas la place des enfants

Si la censure provinciale semble se montrer plus sévère depuis quelque temps, son directeur a cependant déclaré hautement: « Le théâtre de cinéma n'est pas un endroit convenable pour les enfants. Les vues animées n'ont pas été faites pour eux. Si nous voulions censurer les films, en vue de les rendre convenables pour les enfants, pas un seul film sur 200 ne pourrait subir l'épreuve. Les scénarios sont trop suggestifs pour les enfants. Ils inculquent dans leurs petits cerveaux des idées qu'ils ne devraient pas avoir.

Et quand on songe, ainsi que le remarque le publiciste déjà cité, « que c'est dans l'obscurité complice que se délivrent de si troublantes leçons; qu'enfants, jeunes gens et jeunes filles sont à la merci de voisinages inquiétants, imprévus ou délibérément choisis; que le mal, enfin, se passe de maître ou qu'il suffit d'un tour de main pour l'enseigner à qui l'ignore, peut-on calculer la somme de ruines morales que représente un de ces spectacles d'où émanent comme des effluves de luxure? »

Apportons encore ici quelques témoignages. Nous ne saurions trop en accumuler. Celui d'abord du juge en chef de la Cour Supérieure, Sir François-Xavier Lemieux: « Nos *scopes* laissent gravement à désirer. L'on y fait couramment l'apothéose du vice... Quels effets déplorables ne doivent pas exercer pareils spectacles sur l'imagination vive et impressionable de notre jeunesse... Quelle surveillance exerce-

t-on dans ces salles plongées dans l'obscurité ou faiblement éclairées, dont la clientèle se recrute surtout parmi tant de désœuvrés ? »

Même constatation chez la Directrice des Refuges: « Après, dit-elle, une séance de vues, m'ont avoué plusieurs jeunes filles, il est rare que l'imagination ne soit pas souillée. On ne peut faire autrement que de se perdre en allant aux théâtres. Les théâtres sont pour nous, jeunes filles, les occasions les plus prochaines de péchés, etc. »

« C'est de la pourriture, disait de son côté le premier ministre de la province de Québec, l'Hon. M. Taschereau, à une délégation de la Ligue des Bonnes Mœurs de Montréal, en 1921, c'est de la pourriture que nous servent les films américains. » Et il ajoutait: « Je serais bien prêt à interdire l'entrée du cinéma à tous les enfants en-dessous de seize ans, accompagnés ou non, si les ouvriers ne s'y opposent pas. »

Enfin, le curé de la Basilique de Montréal, M. le chanoine Harbour, vient d'écrire dans la *Semaine religieuse:* « La place des enfants n'est pas au cinéma — même si l'enfant est accompagné — parce que la présence des parents n'enlève rien des dangers, des tentations, des méfaits du film qui se déroule là devant ses yeux. Mais, c'est du poison! Et on l'administrerait aux enfants avec la connivence des parents ?

« On s'est demandé quelque part si on ne lèserait pas les droits des parents en défendant, par une loi, l'entrée des théâtres aux enfants dûment accompagnés. Et quel droit je vous le demande ? Étant donnée la qualité actuelle du cinéma, étant donnés ses ravages sur toutes les facultés de l'enfant, sur son corps et sur son âme, je ne crois pas que les parents aient le droit de conduire leur enfant aux vues. Alors soyons tranquilles. Non seulement une telle loi ne heurterait aucun droit, mais, au contraire, elle devrait exister en comportant une sanction, une punition pour les parents qui mènent leurs petits en ces lieux de perdition. »

La source du mal

Ces faits ne doivent pas trop nous étonner. Nous en avons du moins, une explication. Le Juif est le maître actuel du cinéma. Il l'est en Angleterre et en France.[1] Il l'est surtout aux États-Unis, d'où viennent la plupart des films représentés au Canada. Quatre-vingt-cinq pour cent des entreprises cinématographiques lui appartiennent.[2] La même situation existe pour les propriétaires de cinémas. Un journal publiait récemment la liste de ceux de Montréal. Cinq ou six seulement sont Canadiens. Presque tous les autres — une cinquantaine — portent des noms à consonance israélite.[3]

Or, pour le Juif, l'or prime tout. Il sait qu'à étaler ainsi de la pourriture, il allèchera les foules et les fera se ruer vers l'égoût qu'il exploite. A ses yeux, cela seul compte.

CONCLUSION

Ne nous flattons donc pas que les producteurs de films et les propriétaires de théâtres amélioreront volontiers leur marchandise. Si, pour éviter les foudres de la censure, ils la fardent et la couvrent d'un certain voile, elle restera toujours faisandée et profondément corruptrice.

Ce n'est pas de ces aliments que se nourrit un Canadien français. Les parents qui les offrent ou les permettent à leurs enfants peuvent remonter dans leur passé, si humble soit-il. Ils n'y verront pas l'ombre même de telles ordures. Ils sont de trop noble race morale pour en avoir été nourris dans leur enfance. Ni leur père ni leur mère n'auraient

---

1. *Le Cinéma français aux mains des Juifs.* Article paru dans *la Libre Parole* de Paris, le 28 avril 1920.

2. M. Harry Bernard a affirmé et amplement prouvé ce fait dans une remarquable étude publiée par l'*Action française* de Montréal en août 1924. Il y montre aussi le but de déchristianisation que poursuit le cinéma juif et combien au point de vue religieux et national il peut nous être néfaste. Nous recommandons fortement la lecture de ces pages.

3. *Le Devoir*, 14 janvier 1927.

toléré, il y a vingt ou vingt-cinq ans, qu'on leur servit pareilles saletés. Plutôt la privation de tout plaisir, plutôt la mort! *Polius mori quam foedari!*

Ah! il faut reprendre les saines traditions d'autrefois, revenir à des amusements honnêtes et simples qui, tout en reposant le corps et délassant l'esprit, n'empoisonnent pas l'âme. [1]

Pères et mères de famille, nous vous en supplions au nom de vos intérêts les plus chers! Ne vous laissez pas séduire par ces appâts grossiers que vous tend la juiverie déchristianisante, même si elle emploie, pour vous les présenter, quelques-uns de nos compatriotes, oublieux de leurs traditions et infidèles aux enseignements de l'Église. Éloignez, sans hésiter, vos fils et vos filles de ces spectacles dégoûtants qui ruinent leur santé, déforment leur intelligence, corrompent leurs mœurs.

C'est l'avenir même de la race qui est en jeu; c'est le salut éternel de tous ces petits êtres, encore purs, et qu'une représentation mauvaise peut si facilement pervertir. Vous êtes responsables de leur âme devant Dieu. Vous en rendrez compte au grand jour du jugement.

Dès aujourd'hui conscients des graves dangers que les vues animées, telles qu'elles existent actuellement, font courir à vos enfants, imposez leur cette règle à laquelle il faudra tenir, comme à la prunelle de vos yeux:

Au cinéma, jamais!

---

1. Parmi les conseils judicieux que Mgr Le Pailleur, curé d'Hochelaga, donnait à ses paroissiens, au lendemain de la catastrophe, nous relevons ceux-ci: « Si l'on développait le sens familial des amusements du *foyer* Si le père cherchait son bonheur et même son plaisir auprès des siens dans la maison ou dans les réunions paroissiales! Si la mère, forte d'un amour chrétien et ambitieuse de mérite, s'ingéniait à donner à sa famille des amusements de joies réellement chrétiennes.

« Que la générosité du *public*, que les richesses individuelles, même que les fonds des municipalités aident à créer en chaque paroisse pour les filles comme pour les garçons des cercles et patronages de jeunes et d'adolescents, où ils trouveront amusements et conseils nécessaires. »

UNE ENTREVUE

du Président du Tribunal des jeunes délinquants de Montréal

M. le juge Lacroix donnait au Devoir *du 15 janvier, une entrevue dont nous extrayons les lignes suivantes:*

J'en suis, dit le savant magistrat, à ma quatrième année de présidence à la Cour juvénile. Durant les premiers six mois, je n'étais pas bien certain si l'on pouvait attribuer au cinéma certains vices remarqués spécialement chez les enfants de huit à quatorze ans, mais les nombreuses expériences que j'ai faites depuis m'en ont convaincu. Encore ce matin, j'en avais un cas. Jusqu'à quelques semaines, l'enfant était premier dans sa classe, obéissant à ses parents. Un après-midi, il est allé au théâtre. Le lendemain, il faisait l'école buissonnière et retournait au cinéma. Le soir, de retour à la maison, il était fatigué, moulu, irritable, et au bout de quelques jours devenait inserviable avec le résultat final qu'il était traduit ce matin devant moi pour plusieurs offenses.

J'ai constaté que chez les enfants de huit à quatorze ans, le cinéma épuise au point de vue physique, au point de vue moral et au point de vue intellectuel. Plusieurs de ces enfants traduits devant moi m'ont dit qu'ils sortaient de ces théâtres inondés de sueurs, à cause de la tension de leurs nerfs et de leur esprit à comprendre le spectacle. La chose se remarquait facilement d'ailleurs à leur mauvaise santé.

Les enfants commencent à aller au cinéma et cela devient alors une passion telle qu'ils ne peuvent plus s'en passer. L'expérience de la Cour juvénile m'a appris qu'au lieu d'aller à l'école, ils vont au théâtre. De retour à la maison ils apprennent à mentir à leurs parents. Ils apprennent aussi à voler un dix sous dans la bourse familiale, pour

pouvoir aller au cinéma. Et cela dure parfois deux mois avant que les parents s'en aperçoivent. La mère alors met l'argent en lieu sûr et l'enfant commence à voler, très souvent, du charbon ou des épiceries. L'habitude du vol se prend; les montants volés augmentent, tout reste d'honnêteté disparaît. Dans les districts scolaires où les visiteurs rapportent aux parents les absences scolaires, les parents peuvent parfois prendre le mal à temps et il est à espérer qu'il y aura des visiteurs pour chaque école dans tous les districts. Depuis deux ans, j'ai deux cents noms d'enfants qui ne sont rien autre que de véritables victimes du cinéma.

En général, le cinéma enseigne surtout le vol, la paresse. Il rend les enfants bohèmes, leur donne le goût du coucher aux heures tardives, et chez les fillettes il développe le goût du luxe et de la toilette. Il faut surtout condamner dans le cinéma les baisers prolongés. M. Lacroix, à ce sujet, rappelle que cinq couples d'enfants de seize et dix-sept ans, de très bonnes familles et d'excellente éducation, étaient allés voir une vue plus ou moins respectable et qu'au retour ils furent arrêtés par la police pour indécence, dans un parc. Les spectacles avaient éveillé des idées malsaines et la faute avait suivi logiquement.

L'ŒUVRE DES TRACTS

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

Publie chaque mois une brochure sur des sujets variés et instructifs

* 1.	*L'Instruction obligatoire*	Sir Lomer GOUIN MM. TELLIER et LANGLOIS
2.	*L'École obligatoire*	Mgr PÂQUET
3.	*Le Premier Patron du Canada*	R. P. LECOMPTE, S.J.
4.	*Le bon Journal*	R. P. MARION, O.P.
*5.	*La Fête du Sacré Cœur*	R. P ARCHAMBAULT, S.J.
*6.	*Les Retraites fermées au Canada*	R. P. LECOMPTE, S.J.
*7.	*Le docteur Painchaud*	C.-J. MAGNAN
*8.	*L'Église et l'Organisation ouvrière*	R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
*9.	*Police! Police! A l'école, les enfants!*	B. P.
10.	*Le mouvement ouvrier au Canada*	Omer HÉROUX
11.	*L'École canadienne-française*	R. P. Adélard DUGRÉ, S.J.
12.	*Les Familles au Sacré Cœur*	R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
*13.	*Le Cinéma corrupteur*	Euclide LEFEBVRE
14.	*La première Semaine sociale du Canada*	R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
15.	*Sainte Jeanne d'Arc*	R. P. CHOSSEGROS, S.J.
*16.	*Appel aux ouvriers*	Georges HOGUE
17.	*Notre-Dame de Liesse*	R. P. LECOMPTE, S.J.
18.	*Les conditions religieuses de la société canadienne*	Le cardinal BÉGIN
19.	*Sainte Marguerite-Marie*	Une RELIGIEUSE
20.	La Y. M. C. A.	R. P. LECOMPTE, S.J.
21.	*La Propagation de la Foi*	BENOIT XV
22.	*L'Aide aux ouvriers catholiques*	R .P. Adélard DUGRÉ, S.J.
23.	*La vénérable Marguerite Bourgeoys*	R. P. JOYAL, O.M.I.
24.	*La Formation des Élites*	Général DE CASTELNAU
25.	*L'Ordre séraphique*	P. MARIE-RAYMOND, O.F.M.
26.	*La Société de Saint-Vincent de Paul*	XXX
27.	*Jeanne Mance*	Une RELIGIEUSE
28.	*Saint Jean Berchmans*	R. P. Antoine DRAGON, S.J.
29.	*La vénérable Mère d'Youville*	Abbé Émile DUBOIS
30.	*Le Maréchal Foch*	XXX
31.	*L'Instruction obligatoire*	R. P. BARBARA, S.J.
32.	*La Compagnie de Jésus*	R. P. Adélard DUGRÉ, S.J.
33.	*Le Choix d'un état de vie* (jeunes gens)	R. P. D'ORSONNENS, S.J.
33a	*Le Choix d'un état de vie* (jeunes filles)	R. P. D'ORSONNENS, S.J.
34.	*Les Congrès eucharistiques internationaux*	R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
35.	*Mère Marie-Rose*	Une RELIGIEUSE
36.	*Mère Marie du Sacré-Cœur*	Une RELIGIEUSE
37.	*Le Journal d'un Retraitant*	C. DE BEUGNY
38.	*Contre le blasphème, tous!*	R. P. Alexandre DUGRÉ, S.J.
39.	*Vers les terres d'infidélité*	Abbé C. RONDEAU, P. M.-É.
40.	*Société de Marie-Réparatrice*	R. P. DELAPORTE, S.J.
41.	*Les Oblats dans l'Extrême-Nord*	R. P. Adélard DUGRÉ, S.J.
42.	*Saint Gérard Majella*	Abbé P.-E. GAUTHIER
43.	*Autour du Séminaire canadien des Missions-étrangères*	Abbé C. RONDEAU, P. M.-É.
44.	*Le bienheureux Grignion de Montfort*	F. ANANIE, F.S.G.
45.	*Monseigneur François de Laval*	R. P. LECOMPTE, S.J.
46.	*Les Exercices spirituels de saint Ignace*	S. S. PIE XI
47.	*La Villa La Broquerie*	R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
48.	*Saint Jean-Baptiste*	R. P. Alexandre DUGRÉ, S.J.
49.	*Les Frères de la Charité au Canada*	Frère X...
*50.	*L'une des œuvres des Sœurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception*	Un AMI DE L'ŒUVRE
51.	*Monseigneur Alexandre Taché*	R. P. LATOUR, O.M.I.
52.	*L'Œuvre du Bon-Pasteur*	Un AMI DE L'ŒUVRE
53.	*La Croisade des temps modernes*	Abbé C. RONDEAU, P. M.-É.
54.	*Mère Marie-Anne*	Une RELIGIEUSE
55.	*Les livres... tonique ou poison*	Abbé C.-A. LAMARCHE, D.Th.
56.	*Contre le travail du dimanche*	R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
57.	*L'Œuvre de la Villa Saint-Martin*	R. P. Gustave JEAN, S.J.

L'ŒUVRE DES TRACTS

58. *Monseigneur Laflèche* . . . . . R. P. Adélard DUGRÉ, S.J.
59. *Le Bienheureux Bellarmin* . . . . . R. P. ARCHAMBAULT, S.J
60. *La Vénérable Bernadette Soubirous* . . . Abbé P.-E. GAUTHIER
61. *Mère Gamelin* . . . . . Une RELIGIEUSE
62. *Le Recrutement des Retraitants* XXX
63. *Madame de la Peltrie* . . . . . R. P. LE JEUNE, O.M.I.
64. *L'Œuvre du curé Labelle* . . . . . Abbé Henri LECOMPTE
65. *Saint François Xavier* . . . . . Abbé C. RONDEAU, P. M.-É.
66. *Les Sœurs de Miséricorde de Montréal* . . . Abbé Élie-J. AUCLAIR, D.Th.
67. *Le Catholicisme en Chine* . . . . . Mgr BEAUPIN
68. *Le Jubilé de 1925* XXX
69. *Mère Marie de la Ferre* . . . . . Une RELIGIEUSE
70. *Mère Marie des Sept-Douleurs* . . . . . Une RELIGIEUSE
71. *Saint Pierre Canisius* . . . . . R. P. LECOMPTE, S.J.
72. *Sainte Madeleine-Sophie Barat* . . . . . R. S. C. J.
73. *Nos Martyrs canadiens* . . . . . R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
74. *Les Servites de Marie* . . . . . R. P. LÉPICIER, O.S.M.
75. *Les Clubs sociaux neutres* . . . . . Abbé Cyrille GAGNON
76. *La Presse catholique* . . . . . Mgr Élias ROY
77. *L'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française* . . . . . Chanoine COURCHESNE
78. *La petite Sœur des missionnaires* . . . . . Abbé C. RONDEAU, P. M.-É.
79. *Encyclique sur la fête du Christ-Roi* . . . . S. S. PIE XI
80. *La Retraite spirituelle* . . . . . S. ALPHONSE DE LIGUORI
81. *Une enquête sur le scoutisme français* . . . XXX
82. *Le Secrétariat des Familles* . . . . . Dr Elzéar MIVILLE-DECHÊNE
83. *Le Dr Amédée Marsan* . . . . . R. P. LÉOPOLD, O.C.
84. *Comment lutter contre le mauvais cinéma* . Léo PELLAND, avocat
85. *Adolescents! L'école vous invite encore* . . . Frère LÉOPOLD, C.S.C.
86. *Saint Louis de Gonzague, confesseur* . . . R. P. PLAMONDON, S.J.
87. *La transgression du devoir dominical* XXX
88. *Le règne social de Jésus-Christ* . . . . . Abbé Arthur LAPOINTE
89. *Le Séminaire canadien des M.-É.* . . . . . Abbé C. RONDEAU, P. M.-É.
90. *André Grasset de Saint-Sauveur* XXX
91. *Parents chrétiens, sauvez vos enfants du cinéma meurtrier!* . . . . . R. P. ARCHAMBAULT, S.J.

*Les brochures Nos 1, 5, 6, 7, 8, 9, 13, 16 et 50 sont épuisées
Prix: 10 sous l'unité franco; $6.00 le cent; $50.00 le mille port en plus
Condition d'abonnement: $1.00 pour douze numéros consécutifs

BUREAU DE L'ŒUVRE DES TRACTS
L'ACTION PAROISSIALE, 4260, rue de Bordeaux, Montréal — Tél. Amherst ★2191

Au service de l'Église

Les Ordres religieux et les Congrégations ecclésiastiques au Canada français

Magnifique volume de plus de 300 pages, orné de 80 illustrations

Bénédictins — Trappistes — Franciscains — Dominicains — Capucins — Jésuites — Sulpiciens — Eudistes — Pères de Marie — Pères du Saint-Esprit — Rédemptoristes — Oblats de Marie-Immaculée — Pères de Sainte-Croix — Clercs de Saint-Viateur — Frères de Saint-Vincent-de-Paul — Assomptionistes — Missionnaires du Sacré-Cœur — Pères du Très-Saint-Sacrement — Chanoines réguliers de l'Immaculée-Conception — Pères Blancs.

Prix: $0.75; franco, $0.85

En vente à l'IMPRIMERIE DU MESSAGER, 4260, rue de Bordeaux, Montréal

et à la VILLA MANRÈSE, 80, Chemin Ste-Foy, Montréal